

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi 4 mai 2026
18h30**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Seize (16) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Marc Hébert	Directeur général adjoint
	Annik Richardson	Directrice des finances
	Scott Myles	Directeur de la sécurité civile

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Modification au Plan rural – Dimension des lots pour des habitations bifamiliales et multifamiliales.
 - 5.1 Lecture intégrale de l'arrêté 030-32-2019.
 - 5.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-32-2019.

6. Modification au Plan rural – Zones M1 et RB à zone INS et permettre un dôme en zone INS.
 - 6.1. Recommandation de la CSRPA.
 - 6.2. Publication d’avis selon l’article 111 de la Loi sur l’urbanisme.
7. Modification au Plan rural – Amendements divers concernant le logement.
 - 7.1. Recommandation de la CSRPA.
 - 7.2. Publication d’avis selon l’article 111 de la Loi sur l’urbanisme.
8. Arrêté portant sur la fermeture d’une section de la rue Poirier.
 - 8.1. Lecture intégrale de l’arrêté 059-00-2026.
 - 8.2. Troisième lecture et adoption de l’arrêté 059-00-2026.
9. Arrêté portant sur la fermeture d’une section d’un chemin d’accès (NID 20853735).
 - 9.1. Lecture intégrale de l’arrêté 060-00-2026.
 - 9.2. Troisième lecture et adoption de l’arrêté 060-00-2026.
10. Demandes d’autorisation – Article 98 du Plan rural.
 - 10.1 NID 40375024 & 40505448, droit de passage à Rivière du Portage.
 - 10.2 NID 20924718, droit de passage à Haut-Sheila.
11. Demande pour annuler l’arrérage d’un compte eau et égouts.
12. Politique sur l’acquisition et la distribution de bacs à ordures.
13. Soumissions reçues.
 - 13.1 Service d’ingénierie – Système d’aqueduc – Secteur Ouest.
 - 13.2 Système d’aqueduc – Secteur Ouest.
 - 13.3 Remplacement du déshumidificateur, piscine S. A. Dionne.
14. Nouvel organigramme municipal.
15. Levée de la réunion.

Résolution 2026-122

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. MODIFICATION AU PLAN RURAL – DIMENSION DES LOTS POUR DES HABITATIONS BIFAMILIALES ET MULTIFAMILIALES

5.1 Lecture intégrale de l’arrêté 030-32-2019.

Résolution 2026-123

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l’arrêté no 030-32-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l’objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-32-2019.

Résolution 2026-124

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-32-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

5.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-32-2019.

Résolution 2026-125

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'arrêté no 030-32-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 030-32-2019.

6. MODIFICATION AU PLAN RURAL – ZONES M1 ET RB À ZONE INS ET PERMETTRE UN DÔME EN ZONE INS

6.1 Recommandation de la CSRPA.

Le maire fait la lecture de la recommandation du Comité de révision de la planification de la CSRPA.

Résolution 2026-126

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au Plan rural dans le but de modifier les propriétés municipales ayant les NID 20366662, 20398988, 20648622, 20853347, 20132882 et 20900643 d'une zone M1 (mixte principale) et RB (résidentielle bifamiliale) à un zonage INS (institutionnel) et aussi de permettre un bâtiment en forme de dôme dans une zone INS (institutionnelle).

ADOPTÉE

6.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.

Résolution 2026-127

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire une modification au Plan rural et que cette demande a pour but de modifier les propriétés municipales ayant les NID 20366662, 20398988, 20648622, 20853347, 20132882 et 20900643 d'une zone M1 (mixte principale) et RB (résidentielle bifamiliale) à un zonage INS (institutionnel) et aussi de permettre un bâtiment en forme de dôme dans une zone INS (institutionnelle).

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19 prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification au Plan rural;
- b) le greffier municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au lundi 8 juin 2026 en la salle du conseil municipal de Tracadie, N.-B. à 19h00.

ADOPTÉE

7. MODIFICATION AU PLAN RURAL – AMENDEMENTS DIVERS CONCERNANT LE LOGEMENT

7.1 Recommandation de la CSRPA.

Le maire fait la lecture de la recommandation du Comité de révision de la planification de la CSRPA.

Résolution 2026-128

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification de la CSRPA concernant une demande de modification au Plan rural dans le but de modifier certains articles concernant les logements accessoires, les habitations en rangées et les marges pour certains types d'habitations afin que la municipalité puisse adopter le Catalogue de conception de la SCHL pour la zone atlantique.

ADOPTÉE

7.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.

Résolution 2026-129

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire une modification au Plan rural et que cette demande a pour but de modifier certains articles concernant les logements accessoires, les habitations en rangées et les marges pour certains types d'habitations afin que la municipalité puisse adopter le Catalogue de conception de la SCHL pour la zone atlantique.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19 prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification au Plan rural;
- b) le greffier municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au lundi 8 juin 2026 en la salle du conseil municipal de Tracadie, N.-B. à 19h00.

ADOPTÉE

8. ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE POIRIER

8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 059-00-2026.

Résolution 2026-130

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'arrêté no 059-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section de la rue Poirier » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 059-00-2026.

Résolution 2026-131

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 059-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section de la rue Poirier » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

8.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 059-00-2026.

Résolution 2026-132

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE l'arrêté no 059-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section de la rue Poirier » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 059-00-2026.

9. ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE SECTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS (NID 20853735)

9.1 Lecture intégrale de l'arrêté 060-00-2026.

Résolution 2026-133

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'arrêté no 060-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section d'un chemin d'accès (NID 20853735) » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 060-00-2026.

Résolution 2026-134

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 060-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section d'un chemin d'accès (NID 20853735) » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

9.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 060-00-2026.

Résolution 2026-135

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 060-00-2026 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une section d'un chemin d'accès (NID 20853735) » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 060-00-2026.

10. DEMANDES D'AUTORISATION – ARTICLE 98 DU PLAN RURAL

10.1 NID 40375024 & 40505448, droit de passage à Rivière du Portage.

Résolution 2026-136

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Yolan Thomas

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant les NID 40375024 et 40505448 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir y permettre l'aménagement d'un nouveau bâtiment (habitation) et dont l'accès se fait par un droit de passage sans nom à Rivière du Portage.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant les NID 40375024 et 40505448 et situé sur un droit de passage sans nom à Rivière du Portage.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du Plan rural advenant que la propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé avec un cul-de-sac. Ledit accès privé devra être suffisamment proche des normes de la municipalité et permettre un meilleur passage des véhicules d'urgence, le tout à la satisfaction du Service municipal de l'ingénierie et des infrastructures.

ADOPTÉE

10.2 NID 20924718, droit de passage à Haut-Sheila.

Résolution 2026-137

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20924718 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir y permettre l'aménagement d'un nouveau bâtiment (chalet) et dont l'accès se fait par un droit de passage sans nom à Haut-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation du Comité plénier, le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20924718 et situé sur un droit de passage sans nom à Haut-Sheila.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du Plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé avec un cul-de-sac. Ledit accès privé devra être suffisamment proche des normes de la municipalité et permettre un meilleur passage des véhicules d'urgence, le tout à la satisfaction du Service municipal de l'ingénierie et des infrastructures.

ADOPTÉE

11. DEMANDE POUR ANNULER L'ARRÉRAGE D'UN COMPTE EAU ET ÉGOUTS

Résolution 2026-138

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le conseil municipal n'accepte pas la demande du propriétaire de la propriété située sur la rue Henry et ayant le NID 20603726 d'annuler les arrérages (incluant les frais d'intérêts) pour les frais d'usage du compte d'eau et d'égouts.

**6 OUI
3 NON**

ADOPTÉE

12. POLITIQUE SUR L'ACQUISITION ET LA DISTRIBUTION DE BACS À ORDURES

Résolution 2026-139

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE suite à la recommandation du Comité plénier, la politique PA2026-057 intitulée « Politique d'aide financière pour l'achat d'un bac roulant pour la collecte des déchets solides » soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

13. SOUMISSIONS REÇUES

13.1 Service d'ingénierie – Système d'aqueduc – Secteur Ouest.

Résolution 2026-140

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et des infrastructures, le conseil municipal accepte le soumissionnaire ayant le plus haut pointage et respectant les exigences pour le contrat d'administration et supervision des travaux pour le projet Système d'aqueduc – Secteur Ouest (station et distribution) (Projet 24-12-02 A) soit l'entreprise MSC Consultants avec un pointage de 100,0 points et un montant de 303 709,40 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

13.2 Système d'aqueduc – Secteur Ouest.

Résolution 2026-141

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et des infrastructures et du consultant, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet Système d'aqueduc – Secteur Ouest (distribution) (Projet 24-12-02) soit l'entreprise Aurèle Mallais & Fils avec un montant de 4 420 612,50 \$ plus TVH.

ADOPTÉE

13.3 Remplacement du déshumidificateur, piscine S. A. Dionne.

Résolution 2026-142

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du Service de l'ingénierie et des infrastructures et du consultant, le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire respectant les exigences pour le projet de remplacement du déshumidificateur de la piscine S. A. Dionne (projet 240-25-00), soit l'entreprise GeniBuild Construction Ltd avec un montant de 174 200 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'un montant additionnel de 23 130 \$ (excluant la TVH) soit inclus dans le budget dudit projet afin de défrayer les coûts des travaux imprévus.

ADOPTÉE

14. NOUVEL ORGANIGRAMME MUNICIPAL

Résolution 2026-143

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du directeur du Service de la sécurité civile, l'organigramme municipal pour la structure organisationnelle de la MRT soit modifié tel que présenté pour y ajouter sous le poste de chef pompier, le poste de chef adjoint / officier de prévention du service d'incendie de la municipalité.

ADOPTÉE

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolane Thomas propose que la réunion soit levée à 19h16 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal